

**PROFESSION DE LA LISTE D'UNION POUR L'ASTRONOMIE ET
L'ASTROPHYSIQUE
aux élections du CNU 2011**

Notre liste rassemble des candidats syndiqués et non syndiqués avec une volonté de consensus pour défendre notre discipline et ses particularités dans une période difficile pour le monde universitaire et la recherche. Elle est soutenue par le SnesU.p-FSU, le Sgen-CFDT et FO.

Nous nous engageons

- à défendre un fonctionnement éthique, transparent et démocratique du CNU, en garantissant la **collégialité des débats et des décisions**, en exigeant 2 rapporteurs par dossier désignés par le bureau et en exigeant deux rapporteurs différents à chaque renouvellement de demande de qualification,
- à mettre en débat parmi l'ensemble des collègues de la spécialité des critères d'appréciation des dossiers, prenant en compte l'ensemble des activités des intéressés - enseignement, recherche et tâches collectives en lien avec leur contexte d'exercice. - et à communiquer ces critères sur le site de la section.
- à mettre également en débat et à rendre publiques les règles de fonctionnement de la section.
- à être à la disposition des candidats pour conseils et informations dans le respect de la confidentialité des débats, en communiquant les résultats des sessions et en rédigeant les comptes-rendus.
- à examiner, en toute indépendance vis-à-vis du nombre d'emplois mis au concours, les candidatures à la qualification en fonction des seuls travaux et activités
- à œuvrer pour un réel droit à l'obtention de CRCT
- à respecter les règles de déontologie, comme nous l'avons toujours fait sans attendre leur officialisation dans un décret, et à combattre les tentatives d'exclusion.
- à ne pas user de notre position d' élu à des fins d'auto-promotion
- à prendre en compte, dans un contexte où la politique des restructurations universitaires rend les conditions de travail très différentes d'un établissement à l'autre, la diversité des conditions de travail des collègues.
- à soutenir l'existence de trois corps dans notre discipline (CNU, CNAP et CNRS). Dans ce cadre nous refusons que les services d'observations, qui sont à l'origine une spécificité du CNAP, soient purement assimilés à des services d'enseignement, mais souhaitons qu'ils soient reconnus à part entière dans l'activité de l'enseignant chercheur. A cette fin il faut engager un dialogue pour permettre à l'ensemble des enseignants chercheurs de notre discipline de participer aux instances élues.
- à aider au développement et au maintien de notre discipline, qui fait partie des disciplines à faible effectif.

Nous soutenons une évaluation positive de nos collègues qui leur permette de faire évoluer leur carrière à la manière dont elle se pratique dans les autres corps de notre discipline. Nous refusons les classements suivant une typologie A, B, C ou tout autre grille d'évaluation sous forme de nombres ou lettres lors des évaluations individuelles. Nos activités d'EC ne sont pas réductibles à des nombres et nous nous engageons à donner un

avis motivé à notre évaluation. Nous nous opposons à ce que nos activités soient détournées pour mettre en place des sanctions ou une modulation de services non souhaitée.

Nous proposerons dans la section des référentiels d'évaluation respectueux de la diversité de situations. Nous nous engageons à faire connaître les pratiques de la section, en matière d'évaluation et de promotion. Nous refusons l'évaluation par l'AERES de nos procédures définies collectivement et souverainement. Nous souhaitons que l'évaluation des collectifs de recherche soit retirée à l'AERES et confiée au CNU, au CNAP et au CNRS, comme la loi le permet, afin de ne pas couper l'évaluation individuelle de celle des structures. Nous souhaitons aussi que le CNU retrouve sa prérogative de traitement des reclassements et pour que l'attribution des PES soit dévolue à une ou des instances élues par nos pairs.